

SEANCE DU 27-06-2016

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le vingt et un juin deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, DELHOMMEAU Eric, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, LEJEAU Bruno, NICOUUD Michel, COMMUNAL Nicolas, NIVEAUX Evelyne, BOGEY Catherine, VADEZ Anne-Sophie , SION Christian, et PRICAZ Raymond.

Etait excusé : M. BLANC Stéphane qui donne pouvoir à M. Raymond PRICAZ

M. Christian SION a été nommé secrétaire de séance.

Intervention de Mme Evelyne NIVEAUX :

« Monsieur le Maire,

Mesdames, messieurs, les conseillers municipaux.

Notre équipe prend acte des démissions successives de 2 adjoints.

Celles-ci nous amènent à penser, pour comprendre leurs décisions, qu'un bilan de ces deux années écoulées s'impose.

Depuis le 4 avril 2014, date de la première élection du bureau municipal, où vous avez refusé la représentativité proportionnelle au sein de la municipalité, nous avons tenu parole des promesses faites à nos électeurs à savoir :

- Une participation active par des propositions constructives dans les commissions,*
- Une information régulière aux habitants (notre feuille de chou)»*
- Mais aussi une opposition résolue sur des orientations et projets critiquables.*

Nous avons été, nous sommes toujours, à l'écoute des habitants de tous les hameaux et des employés communaux.

Nous demandons al prise en compte plus sérieuse de nos réflexions dans les débats et des réponses précises aux questions que nous posons à l'ensemble de votre équipe et de son travail.

Nous avons régi plusieurs fois sur les conditions de travail de l'ensemble des élus.

Il n'y a pas de débats dans les réunions des commissions (lorsqu'elles se réunissent), elle ne sont que des chambres d'enregistrement de décision déjà arrêtées. Elaboration solitaire ou collective ? Nous ne savons pas.

Certaines commissions devraient être « extra-municipales » afin de faciliter l'intervention d'habitants motivés et compétents (comme l'agenda 21). Ce qui éviterait certaines déconvenues en recherchant les bonnes réponses aux bonnes questions.

Lors de réunions publiques (par exemple les vœux), M. le Maire a souvent dit que nous formions une équipe avec une certaine cohérence, mais il nous »censure » dès le second journal municipal, faisant fi que nous représentons 39 à soit plus d'1/3 des votes exprimés.

Ce constat n'explique pas tout ce qui se passe actuellement au sein de votre équipe, mais cette situation ne laisse personne indifférent.

Je vous remercie de votre attention. »

1. Election de deux adjoints au Maire.

Vu la démission de son poste de troisième adjoint au Maire de M. Stéphane BLANC.

Vu la démission de son poste de première adjointe au Maire et de conseillère de Mme Véronique LEVEQUE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (*établir pour les trois tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire*) :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Eric DELHOMMEAU 11 (onze) voix

M. Eric DELHOMMEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au maire.

Deuxième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Bruno LEJEAU 11 (onze) voix

M. Bruno LEJEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire.

Troisième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Cyrille CAUSSE 11 (onze) voix

M. Cyrille CAUSSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au maire.

2. Question diverses

Mme Catherine BOGEY annonce la dissolution du Comité des Fêtes de Bellecombe en Bauges.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 05.

Signature des membres présents

BERTHALAY Jean-Luc,

DELHOMMEAU Eric,

PRICAZ Raymond,

CAUSSE Cyrille,

LEJEAU Bruno,

SION Christian,

NICOUD Michel,

COMMUNAL Nicolas,

NIVEAUX Evelyne,

BOGEY Catherine,

VADEZ Anne-Sophie,

DUSSOLLIER François